



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 avril 2024

Jeudi 25 avril 2024 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 19 avril 2024

Présents (23) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-
Alain ROGER-Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-
Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Aurélie LE NAVENAN-Maurice
SADZOT-Céline SICOLI-Gaël ARMAND-Anne-Marie FONTAINE-Ludovic PICHON- Renée
TRACHEZ-GICQUEL -Bruno VALENTIN-

Fabrice DUGERDIL- Patrice ATRUZ- Jacques SARTELET

Absents représentés (5) :

- Patrick AMADEI donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Rémi KLEIN donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Lisa GROSSET donne pouvoir Jean FONTAINE
- Marie-Charlotte donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents excusés: (4) Véronique VIZET-Taouffig DOUS-Ludwig BIANCHIN-Fabrice PAPET

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Jean FONTAINE ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h09, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(05) DEL2024-62	Objet	Compte administratif 2023 du Budget annexe de Plaine-Joux
--------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 32
Présents : 23
Votants : 27 (M. le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote)

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Compte administratif 2023 du Budget annexe de Plaine-Joux

En application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a élu Madame Christèle REBET Présidente, pour la séance de présentation et de vote du compte administratif 2023.

En application de l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente annuellement au conseil municipal le Compte Administratif du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Pour le Budget Annexe « Plaine-Joux », les montants des dépenses et recettes des sections de Fonctionnement et d'Investissement se présentent de la façon suivante :

PLAINE-JOUX - 2023			
Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2023	934 620,60	934 621,28	
Résultat de l'exercice			0,68
Report de l'exercice 2022		126 149,22	
Total avec report	934 620,60	1 060 770,50	
Résultat de clôture avant affectation			126 149,90
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2023	3 286 393,93	1 728 697,88	
Solde d'exercice			-
Report de l'exercice 2022		1 936 097,58	
Total avec report	3 286 393,93	3 664 795,46	
Résultat de clôture			378 401,53
Restes A Réaliser (RAR) reportés sur 2024	1 234 653,26	1 124 016,34	
Total avec R.à.R.	4 521 047,19	4 788 811,80	

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**:

- ✓ **ARRETE** le compte administratif 2023 du Budget Annexe « Plaine-Joux ».



Fait à Passy, le 25 avril 2024
Le Maire, Raphaël CASTERA

Le secrétaire de séance
Jean FONTAINE